Norme internationale ISO 5789

INTERNATIONAL ORGANIZATION FOR STANDARDIZATION•МЕЖДУНАРОДНАЯ ОРГАНИЗАЦИЯ ПО СТАНДАРТИЗАЦИИ•ORGANISATION INTERNATIONALE DE NORMALISATION

Hydrocarbures fluorés à usage industriel — Détermination du résidu non volatil

Fluorinated hydrocarbons for industrial use — Determination of non-volatile residue

Première édition — 1979-07-15

iTeh STANDARD PREVIEW
(standards.iteh.ai)

ISO 5789:1979
https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/effeb493-b9cb-4bcc-bdd8-758f03a2b8b5/iso-5789-1979

CDU 661.723-16 : 543.814

Réf. nº : ISO 5789-1979 (F)

Descripteurs : hydrocarbure halogené, analyse chimique, dosage, matière non volatile.

ISO 5789-1979 (F)

Prix basé sur 2 pages

Avant-propos

L'ISO (Organisation internationale de normalisation) est une fédération mondiale d'organismes nationaux de normalisation (comités membres de l'ISO). L'élaboration des Normes internationales est confiée aux comités techniques de l'ISO. Chaque comité membre intéressé par une étude a le droit de faire partie du comité technique correspondant. Les organisations internationales, gouvernementales et non gouvernementales, en liaison avec l'ISO, participent également aux travaux.

Les projets de Normes internationales adoptés par les comités techniques sont soumis aux comités membres pour approbation, avant leur acceptation comme Normes internationales par le Conseil de l'ISO.

iTeh STANDARD PREVIEW
(standards.iteh.ai)

La Norme internationale ISO 5789 a été élaborée par le comité technique ISO/TC 47, *Chimie*, et a été soumise aux comités membres en décembre 1977.

Les comités membres des pays suivants l'ont approuvée :

ISO 5789:1979
https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/effeb493-b9cb-4bcc-bdd8-758f03a7b8b5/iso-5789-1979

Afrique du Sud, Rép. d'	Égypte, Rép. arabe d'	Pays-Bas
Allemagne, R. F.	France	Pologne
Australie	Hongrie	Roumanie
Autriche	Inde	Royaume-Uni
Belgique	Israël	Suisse
Brésil	Italie	Tchécoslovaquie
Bulgarie	Kenya	Turquie
Chili	Mexique	URSS

Aucun comité membre ne l'a désapprouvée.

© **Organisation internationale de normalisation, 1979** ●

Imprimé en Suisse

Hydrocarbures fluorés à usage industriel — Détermination du résidu non volatil

1 Objet et domaine d'application

La présente Norme internationale spécifie une méthode de détermination du résidu non volatil des hydrocarbures fluorés à usage industriel.

2 Référence

ISO 3427, *Hydrocarbures halogénés gazeux (gaz liquéfiés) — Prélèvement d'un échantillon.*

3 Principe

Évaporation d'une prise d'essai dans des conditions spécifiées, dans un appareillage spécial, et pesée du résidu après évaporation.

iTeh STANDARD PREVIEW
(standards.iteh.ai)
ISO 5789:1979
https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/effeb493-b9cb-4bcc-bdd8-758f03a2b8b5/iso-5789-1979

4 Appareillage

Matériel courant de laboratoire, et

4.1 Flacon en verre à double paroi, muni d'un bouchon en verre rodé, avec un trait repère indiquant une capacité de 500 ml. (Voir la figure.)

NOTE — Ne pas utiliser de graisse pour assurer l'étanchéité des joints en verre rodés.

4.2 Élément amovible, muni d'un joint en verre rodé. (Voir la figure.)

4.3 Étuve électrique, réglable à 105 ± 2 °C.

4.4 Dispositif chauffant (bain d'eau ou petite étuve électrique ou bande chauffante).

5 Mode opératoire

Sécher l'élément amovible (4.2) dans l'étuve électrique (4.3) réglée à 105 ± 2 °C, durant 30 min, le laisser refroidir dans un dessiccateur, le peser à 0,000 1 g près et le raccorder au flacon en verre (4.1).

Peser, à 1 g près, le cylindre contenant l'échantillon (voir ISO 3427). Remplir l'appareil jusqu'au trait repère avec 500 ml de l'échantillon liquide et repeser le cylindre à 1 g près. Déterminer, par différence, la masse de la prise d'essai.

Au moyen du dispositif chauffant (4.4), chauffer l'élément amovible (4.2) d'une façon régulière telle que la prise d'essai soit évaporée en 1,5 à 2 h. Cesser le chauffage, sécher l'élément amovible dans l'étuve électrique (4.3) réglée à 105 ± 2 °C, durant 30 min, le laisser refroidir dans un dessiccateur et le peser de nouveau à 0,000 1 g près.

L'augmentation de masse correspond au résidu non volatil de la prise d'essai.

6 Expression des résultats

Le résidu non volatil, exprimé en milligrammes par kilogramme, est donné par la formule

$$\frac{1\,000\, m_1}{m_0}$$

où

m_0 est la masse, en grammes, de la prise d'essai;

m_1 est la masse, en milligrammes, du résidu non volatil pesé.

NOTE — 500 ml d'échantillon correspondent à

740 g de trichlorofluorométhane (CCl_3F)

745 g de dichlorodifluorométhane (CCl_2F_2)

705 g de chlorodifluorométhane ($CHClF_2$)

7 Procès-verbal d'essai

Le procès-verbal d'essai doit contenir les indications suivantes :

a) identification de l'échantillon;

b) référence de la méthode utilisée;

c) résultats, ainsi que la forme sous laquelle ils sont exprimés;

d) compte rendu de tous détails particuliers éventuels relevés au cours de l'essai;

e) compte rendu de toutes opérations non prévues dans la présente Norme internationale ou dans la Norme internationale à laquelle il est fait référence, ou de toutes opérations facultatives.

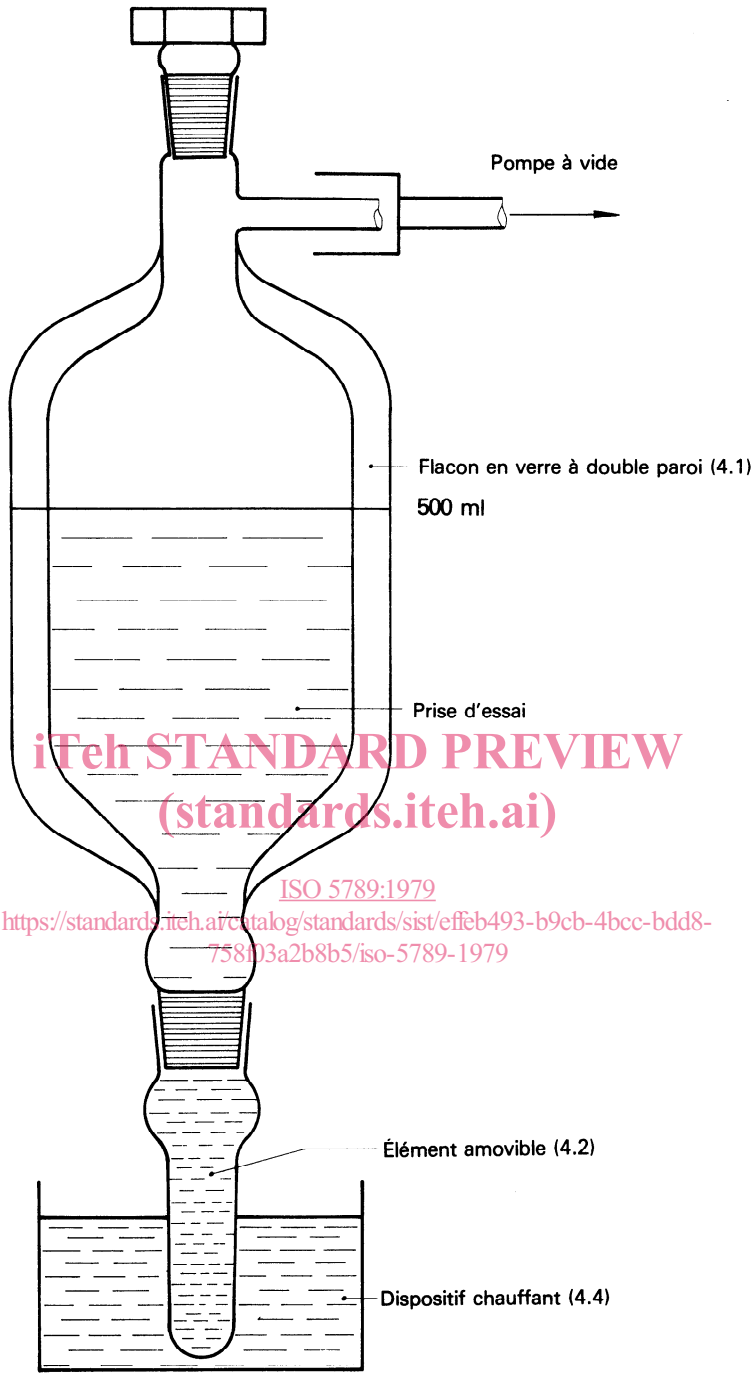

iTeh STANDARD PREVIEW
(standards.iteh.ai)
ISO 5789:1979
https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/effeb493-b9cb-4bcc-bdd8-758f03a2b8b5/iso-5789-1979

Figure — Appareillage pour la détermination du résidu non volatil des hydrocarbures fluorés